

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 6 novembre 2023 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 16 octobre 2023 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette  
Siège #3 - Raymond Bisailon  
Siège #4 - Annie Gagnon  
Siège #5 - Bruno Lavallée  
Siège #6 - Pierrette Lajoie

Est absente à cette séance :  
Siège #2 - Johanne Joannette

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

## **1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

### **1.1 - Assemblée publique de consultation : Projet de règlement 015-2023.**

**... L'assemblée régulière est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 015-2023.**

#### **Projet de règlement 015-202**

Ce projet de règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin de revoir les limites des zones 410 et 131 pour permettre, sur une partie du lot n° 2 328 616, les usages d'atelier d'entretien de véhicules »;

Le projet de règlement n° 015-2023 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Aucune question n'étant formulée, l'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 2 de l'ordre du jour de l'assemblée régulière.

## **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 octobre 2023, avec les modifications suivantes :

### **AJOUTER :**

#### **4.6 Demande du Corps de Cadets 2006 Acton.**

#### **15.2 Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte - Piste cyclable 2023-2024.**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1.1 - Assemblée publique de consultation : Projet de règlement 015-2023.**

### **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

### **3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023.**

### **4 - CORRESPONDANCE**

**4.1 - Invitation des Chevaliers de Colomb.**

**4.2 - Invitation de la Chambre de commerce de la région d'Acton Vale.**

**4.3 - Demande de madame Mylène Boileau.**

**4.4 - Décarbonation des bâtiments.**

**4.5 - Demande de financement de "Les Productions Artistiques de la région d'Acton", pour saison 2024.**

**4.6 - Demande du Corps de Cadets 2006 Acton.**

### **5 - CONSEIL**

**5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.**

**5.2 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.2 - Réfection bibliothèque.**

**5.3 - Résolution pour autoriser monsieur Michel Gauthier, au nom des PARA, à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.**

**5.4 - Désignation des signataires d'une entente pour une servitude à intervenir avec Oktoliv Acton.**

### **6 - RAPPORTS MENSUELS**

**6.1 - Dépôt du rapport du service incendie.**

### **7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX**

### **8 - DIRECTION GÉNÉRALE**

## **9 - TRÉSORERIE**

**9.1** - Résolution pour autoriser la trésorière à affecter une somme pour le Fonds d'élection.

**9.2** - Résolution pour autoriser la trésorière à effectuer un transfert budgétaire.

## **10 - GREFFE MUNICIPAL**

**10.1** - Adjudication du contrat pour l'approvisionnement de carburant sans plomb régulier sans service à la pompe, pour la période du 01 décembre 2023 au 30 novembre 2025. (Projet 2023-01C)

**10.2** - Adoption du second projet du règlement 015-2023 modifiant le règlement de zonage 069-2003.

**10.3** - Adoption du règlement 013-2023 modifiant le règlement de zonage 069-2003 de la Ville d'Acton Vale.

**10.4** - Adoption du règlement 014-2023 modifiant le règlement 181-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

**10.5** - Adoption du règlement 005-2023 décrétant l'exécution des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sur la rue Bernier, autorisant un emprunt au fonds général pour assumer le coût de ces travaux et imposant une taxe spéciale aux fins de pourvoir au remboursement de l'emprunt.

**10.6** - Résolution pour autoriser une dépense et reconduire le contrat relatif à l'assurance de responsabilité civile - Atteintes à l'environnement - Terme 2023-2024.

## **11 - RESSOURCES HUMAINES**

## **12 - COUR MUNICIPALE**

## **13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

## **14 - TRAVAUX PUBLICS**

**14.1** - Résolution pour autoriser une demande de soumission, par voie d'invitation, pour la fourniture de matériaux d'aqueduc, d'égout et de regards.

## **15 - LOISIRS**

**15.1** - Résolution pour accepter et désigner les signataires du protocole d'entente à intervenir avec le Tournoi M11-M13 d'Acton Vale.

**15.2** - Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte - Piste cyclable - 2023-2024.

## **16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES**

## **17 - INCENDIE**

**17.1** - Demande de la brigade incendies d'Acton Vale.

## **18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**18.1** - Résolution relative à des demandes de dérogations mineures au règlement de zonage 069-2003 (rue Ricard).

## **19 - VARIA**

**19.1** - Vote de félicitations.

## **20 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

2023-10-372

#### **3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2023 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023, tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **4 - CORRESPONDANCE**

2023-10-373

#### **4.1 - Invitation des Chevaliers de Colomb.**

Attendu que les Chevaliers de Colomb invitent les membres du conseil à leur souper d'ouverture de l'année colombienne 2023-2024 au Centre communautaire, le samedi 4 novembre 2023 à 18h;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 35 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, aux Chevaliers de Colomb pour l'achat d'UN (1) billet à 35.00\$ chacun, afin de permettre à une personne d'assister au souper d'ouverture des Chevaliers de Colomb.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **4.2 - Invitation de la Chambre de commerce de la région d'Acton Vale.**

La Chambre de commerce invite les membres du conseil au "*Joyeux pull moche*", qui se tiendra le samedi 2 décembre 2023 à 17h à la salle communautaire de Roxton Falls.

**Le conseil en prend acte.**

2023-10-374

#### **4.3 - Demande de madame Mylène Boileau.**

Attendu que madame Mylène Boileau soumet une problématique concernant la route Laliberté et demande à la Ville d'apporter une solution concernant cette dernière;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale n'a rien de prévu à court terme concernant le pavage de la route Laliberté.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **4.4 - Décarbonation des bâtiments.**

Monsieur Daniel Gagnon demande à la Ville de rejoindre le mouvement des municipalités québécoises initié en décembre 2022 par les maires et mairesses de Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Petit-Saguenay, Prévost et Saint-Cuthbert en adoptant une résolution-type visant à accélérer la décarbonation des bâtiments.

**Le conseil en prend acte.**

**2023-10-375**

#### **4.5 - Demande de financement de "Les Productions Artistiques de la région d'Acton", pour saison 2024.**

Attendu que le but de « Les PARA » est de produire des spectacles et autres événements à caractère culturel de haute qualité à des prix accessibles pour tous et pour tous les âges, et ce, sans intention de gain pécuniaire;

Attendu que l'existence de la salle Laurent-Paquin ainsi que les soirs de spectacle génèrent des retombées économiques importantes pour les commerçants, en plus de promouvoir l'image de la Ville;

Attendu que « Les PARA » demande à la Ville une participation financière pour la saison 2024;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 8 000\$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970, à « Les PARA »;

Que « Les PARA » promeuvent le partenariat avec la Ville d'Acton Vale dans toutes les publicités;

Que « Les PARA » remettre huit (8) billets par spectacles avec sièges réservés au nom de la Ville d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2023-10-376**

#### **4.6 - Demande du Corps de Cadets 2006 Acton.**

Attendu que le Corps de Cadets 2006 Acton amorce leur grande levée de fonds annuelle;

Attendu que le comité de soutien qui chapeaute l'organisation soumet à la Ville une demande de dons, afin d'assurer le bon fonctionnement et la valorisation des jeunes pour 2023-2024;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

D'autoriser une dépense d'un montant de 350 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Corps de Cadets 2006 Acton, à titre de contribution financière pour les jeunes d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **5 - CONSEIL**

### **5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.**

Aucune dépense prévue.

2023-10-377

### **5.2 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.2 - Réfection bibliothèque.**

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.2, relatif aux travaux de réfection de la bibliothèque;

Attendu la recommandation de madame Hélène Beaudry, architecte, de la firme Beaudry Palato;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 79 973.73 \$ plus taxes, à 2BR Construction Inc. à titre de paiement du décompte progressif no.2;

De financer cette dépense par le fonds canadien de revitalisation des communautés;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.2 – Travaux de réfection de la bibliothèque.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2023-10-378

### **5.3 - Résolution pour autoriser monsieur Michel Gauthier, au nom des PARA, à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.**

Attendu qu'un comité organisateur, chapeauté par les PARA, organisera l'événement « Célébrons ensemble » tout le mois de décembre 2023, au parc Roger-Labrière;

Attendu que les organisateurs prévoient la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser monsieur Michel Gauthier, au nom de les PARA, à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de l'événement « Célébrons ensemble » du 1<sup>er</sup> décembre au 30 décembre 2023.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2023-10-379

#### **5.4 - Désignation des signataires d'une entente pour une servitude à intervenir avec Oktoliv Acton.**

Attendu qu'Oktoliv Acton a soumis un projet de construction d'un nouveau bâtiment commercial sur les lots 2 328 385 et 2 328 378.

Attendu que les lots 2 328 378 et 2 238 385 sont grevés d'une servitude de passage et d'entretien d'égout et d'aqueduc et de non-construction;

Attendu qu'Oktoliv Acton souhaite collaborer avec les représentants de la Ville, afin de mener à bien son projet de construction;

Attendu qu'il y a lieu de désigner les signataires de ladite entente;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale de la ville soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec Oktoliv Acton.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **6 - RAPPORTS MENSUELS**

##### **6.1 - Dépôt du rapport du service incendie.**

**Le conseil prend acte.**

#### **7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX**

- 7.1 Greffe municipal et Cour municipale
- 7.2 Services culturels et sportifs
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Direction générale
- 7.5 Bibliothèque municipale
- 7.6 Urbanisme
- 7.7 Trésorerie
- 7.8 Incendie
- 7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux
- 7.10 Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

#### **8 - DIRECTION GÉNÉRALE**

#### **9 - TRÉSORERIE**

2023-10-380

##### **9.1 - Résolution pour autoriser la trésorière à affecter une somme pour le Fonds d'élection.**

Attendu que la Ville doit budgéter chaque année un montant pour le Fonds d'élection qui a comme objectif de couvrir les frais d'élection prévue en 2025;

Attendu que le montant budgété a été inscrit dans le sens inverse lors de l'établissement initial du budget 2023;

En conséquence la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la trésorière à affecter une somme de 15 000 \$ des surplus non affectés au fonds réservés pour les élections.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2023-10-381**

**9.2 - Résolution pour autoriser la trésorière à effectuer un transfert budgétaire.**

Attendu que le bris de la soufflante à la station d'épuration et la période d'attente des pièces pour la réparer à occasionner une demande accrue en électricité depuis le mois de mars 2023;

Attendu qu'un budget de 147 000 \$ avait été alloué pour l'électricité de la station d'épuration;

En conséquence la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la trésorière à compenser l'insuffisance budgétaire d'un montant de 48 000 \$ à même les postes budgétaires suivants:

- 6 500 \$ 02-412-00-526 : Entretien et réparation machinerie/ outillage/équipement;
- 4 000 \$ 02-414-01-529 : Entretien et réparation – poste Martin;
- 8 000 \$ 02-412-00-635 : Produits chimiques – usine d'épuration;
- 17 900 \$ 02-490-00-446 : Entretien site de branches municipal;
- 10 350 \$ 02-610-00-419 : Honoraires professionnels – autres;
- 1 250 \$ 02-412-00-631 : Essence et huile diesel.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**10 - GREFFE MUNICIPAL**

**2023-10-382**

**10.1 - Adjudication du contrat pour l'approvisionnement de carburant sans plomb régulier sans service à la pompe, pour la période du 01 décembre 2023 au 30 novembre 2025. (Projet 2023-01C)**

Suite à la lecture du procès-verbal d'ouverture de soumissions relativement au projet en titre, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant, ainsi que son paiement à même les postes budgétaires 02-xxx-xx-631, pour couvrir le coût relié à l'approvisionnement de carburant sans plomb régulier sans service à la pompe pour la période du 01 décembre 2023 au 30 novembre 2025 — Projet 2023-01C;



D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, savoir : 2624-8245 Québec Inc. (Sonic) au coût de 1.621 \$ du litre, taxes et escompte inclus.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2023-10-383**

**10.2 - Adoption du second projet du règlement 015-2023 modifiant le règlement de zonage 069-2003.**

Attendu que le premier projet du règlement 015-2023 a été adopté à la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2023 par la résolution 2023-10-364;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 16 octobre 2023 à 20h;

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter, sans modification, le second projet de règlement n° 015-2023 « *Règlement modifiant le règlement de zonage n° 069-2003, afin de revoir les limites des zones 410 et 131 pour permettre, sur une partie du lot n° 2 328 616, les usages d'atelier d'entretien de véhicules.* »

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2023-10-384**

**10.3 - Adoption du règlement 013-2023 modifiant le règlement de zonage 069-2003 de la Ville d'Acton Vale.**

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 18 septembre 2023;

Attendu que le premier projet de règlement a été adopté le 18 septembre 2023;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 2 octobre 2023 à 20h;

Attendu qu'un second projet de règlement a été adopté 2 octobre 2023;

Attendu qu'un avis public adressé aux personnes habiles à voter intéressées à présenter une demande d'approbation référendaire concernant le second projet de règlement a été publié et qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue dans le délai prévu;

Attendu qu'il y a lieu d'adopter le règlement 013-2023;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

*D'adopter le règlement 013-2023 modifiant le règlement de zonage 069-2003, de la Ville d'Acton Vale afin de revoir certaines dispositions relatives à l'entreposage de véhicules accidentés.*

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2023-10-385**

**10.4 - Adoption du règlement 014-2023 modifiant le règlement 181-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.**

Considérant l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 2 octobre 2023, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'adopter le règlement suivant:

Rg.014-2023 « *Règlement numéro 014-2023 modifiant le règlement 181-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, abrogeant le règlement 295-2016.* »

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2023-10-386**

**10.5 - Adoption du règlement 005-2023 décrétant l'exécution des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sur la rue Bernier, autorisant un emprunt au fonds général pour assumer le coût de ces travaux et imposant une taxe spéciale aux fins de pourvoir au remboursement de l'emprunt.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 2 octobre 2023, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg.005-2023 « *Règlement numéro 005-2023 décrétant l'exécution de travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sur la rue Bernier, autorisant un emprunt au fonds général pour assumer le coût de ces travaux et imposant une taxe spéciale aux fins de pourvoir au remboursement de l'emprunt* »

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2023-10-387**

**10.6 - Résolution pour autoriser une dépense et reconduire le contrat relatif à l'assurance de responsabilité civile - Atteintes à l'environnement - Terme 2023-2024.**

Attendu que BFL Canada risques et assurances Inc. a transmis pour fins de paiement une facture émise pour le renouvellement de l'assurance dommages environnementaux, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 1<sup>er</sup> décembre 2024;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 8 175 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-xxx-xx-420, à BFL Canada risques et assurances Inc., la facture portant le numéro 676374 pour le renouvellement de l'assurance dommages environnementaux;

D'autoriser la directrice générale, la trésorière et la greffière à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, tous les documents relatifs audit portefeuille d'assurances de dommages et à sa tenue à jour.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**11 - RESSOURCES HUMAINES**

**12 - COUR MUNICIPALE**

### **13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

### **14 - TRAVAUX PUBLICS**

2023-10-388

#### **14.1 - Résolution pour autoriser une demande de soumission, par voie d'invitation, pour la fourniture de matériaux d'aqueduc, d'égout et de regards.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour la fourniture de matériaux d'aqueduc, égout et de regards, le tout, tel que spécifié au devis.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **15 - LOISIRS**

2023-10-389

#### **15.1 - Résolution pour accepter et désigner les signataires du protocole d'entente à intervenir avec le Tournoi M11-M13 d'Acton Vale.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec Tournoi M11-M13 d'Acton Vale pour l'organisation d'un tournoi de hockey du 27 novembre au 10 décembre 2023;

D'autoriser une dépense d'un montant de 350 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-30-970 au Tournoi M11-M13 d'Acton Vale, 33<sup>e</sup> édition;

D'autoriser la directrice générale ainsi que le directeur du service à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec Tournoi M11-M13 d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2023-10-390

#### **15.2 - Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte - Piste cyclable - 2023-2024.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a présenté une demande d'aide financière au Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte, pour la partie de La Campagnarde située à l'intérieur des limites de la ville;

Attendu que le récréologue soumet, pour fins d'approbation, le détail des dépenses engagées en 2023;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte, tel que soumis par le récréologue, le rapport faisant état du coût des travaux effectués en 2023 pour un total de 12 947.30 \$ ;

Que la Ville d'Acton Vale confirme la longueur des aménagements cyclables faisant l'objet de la demande comme étant de l'ordre de 2 361 mètres de piste cyclable en site propre;

Que la Ville d'Acton Vale certifie par les présentes que l'accès à ces aménagements est libre et gratuit pour tous les utilisateurs;

Que la Ville d'Acton Vale demande une aide financière au Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte du ministère des transports du Québec pour la piste cyclable La Campagnarde, pour une longueur de 2 361 mètres, et ce, pour un montant admissible de 12 947.30 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES**

### **17 - INCENDIE**

**2023-10-391**

#### **17.1 - Demande de la brigade incendies d'Acton Vale.**

Attendu que la brigade incendies d'Acton Vale soumet, à la Ville, une demande de contribution pour l'achat de friandises pour l'occasion de la fête de l'Halloween;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Qu'une dépense d'un montant de 400 \$ maximum soit autorisée ainsi que son paiement pour l'achat de friandises pour la fête de l'Halloween.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**2023-10-392**

#### **18.1 - Résolution relative à des demandes de dérogations mineures au règlement de zonage 069-2003 (rue Ricard).**

.....Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur les demandes de dérogations mineures apparaissant ci-après.

Il n'y a aucune intervention.

Attendu que des demandes de dérogations mineures au règlement de lotissement 070-2003, article 5.3 ainsi qu'au règlement de zonage 069-2003 ont été déposées, afin que soit autorisé un projet visant la construction d'une résidence multifamiliale de 4 logements sur le lot 6 506 894 (rue Ricard);

Attendu que le projet tel que déposé déroge à la réglementation municipale sur divers aspects tels que:

Volet 1 : Règlement de lotissement 070-2003 :

La dimension de ce lot correspond, au niveau de la façade et de la superficie, à un lot où une résidence ayant un maximum de trois logements pourrait être autorisée. De ce fait, deux dérogations à l'article 5.3 du règlement sont demandées, soient :

- Superficie minimale du lot : pour permettre la construction d'une résidence de 4 logements la superficie minimale exigée est de 650 m<sup>2</sup> alors que le lot visé par la demande à une superficie de 557.7 m<sup>2</sup>, soit une dérogation de 92.3 m<sup>2</sup> au niveau de la superficie minimale requise.

- Largeur minimale continue : pour que soit autorisée la construction d'une résidence de 4 logements, la largeur minimale continue du lot doit être de 21 m alors que le lot visé par la demande à une largeur minimale continue de 18.3 m soit une dérogation de 2.7 m au niveau de la largeur minimale requise;

Volet 2 : Règlement de zonage 069-2003 :

L'aménagement de l'aire de stationnement projetée serait dérogatoire à deux dispositions du règlement de zonage, soient :

- Article 9.5.1 : L'allée de circulation empièterait sur la propriété voisine et certaines cases faisant partie de l'aire de stationnement seraient situées en bordure de la ligne arrière de la propriété alors que le règlement stipule qu'une aire de stationnement accessoire à un usage résidentiel, comportant six cases et plus, doit respecter une distance minimale de 0.9 m par rapport à toute ligne de propriété, soit une dérogation de 0.9 m par rapport à l'implantation d'une partie de l'aire de stationnement.
- Article 9.6 : L'allée de circulation menant aux cases de stationnement empièterait en partie sur le terrain voisin et ferait l'objet d'une servitude réel et enregistré, mais ne serait pas partagée en commun comme le stipule le règlement;

Attendu que le projet de construction de la résidence tel que déposé présente la même volumétrie au niveau de l'emprise au sol et de la hauteur du bâtiment projeté que ce soit pour la création de 3 ou de 4 logements;

Attendu que le projet d'aménagement de l'aire de stationnement pour desservir un bâtiment de 4 logements requiert l'approbation des mêmes dérogations mineures que pour l'aménagement d'une aire de stationnement pour un bâtiment de 3 logements puisque ce sont l'allée de circulation et l'implantation de l'aire de stationnement qui sont dérogatoires et non le nombre de cases requis;

Attendu qu'il y a pénurie de logements et qu'en plus il y a peu d'offres de location de logements de 3 pièces et demie;

Attendu que l'empiètement de l'allée de circulation projetée sur l'immeuble voisin a déjà fait l'objet d'une entente entre les propriétaires et qu'une servitude de passage a été enregistrée;

Attendu la recommandation 038-2023 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 20 septembre 2023, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ces demandes;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter la recommandation 038-2023 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder les dérogations mineures demandées.

**Adoptée à la majorité des conseillers présents.**

**19 - VARIA**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

2023-10-393

### 19.1 - Vote de félicitations.

La conseillère Pierrette Lajoie propose et il est unanimement résolu de féliciter le club des Castors d'Acton Vale qui ont remporté le championnat de la Ligue de Baseball Majeur du Québec.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### 20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 19.

Mme Suzanne Lafontaine	Demande à la Ville de mettre des dos d'ânes dans toutes les rues où passe la piste cyclable.
M. Mario Vincent	Demande si la Ville a effectué le décompte des usagers de la route Laliberté.

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 30.

### 21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et trente minutes (20;30).

\_\_\_\_\_  
Éric Charbonneau

Maire

\_\_\_\_\_  
Claudine Babineau, OMA

Greffière

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Maryse Hamel  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date